

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **102 (1966)**

Heft 34

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

396

éducateur

et bulletin corporatif



15 ans, l'âge du choix

Lire à ce sujet,
en pages
665 et 666
deux enquêtes
sur le choix pro-
fessionnel des
jeunes.

assurance

scolaire neuchâteloise

Chaque automne, le corps enseignant distribue aux élèves des deux premières classes primaires le matériel de l'ASSURANCE SCOLAIRE NEUCHATELOISE, œuvre éducative d'assurance et de prévoyance mise sur pied par la

Caisse cantonale d'assurance populaire
avec l'appui de l'Etat de Neuchâtel.

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

**La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois**

Rabais sur les assurances accidents

LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES RETRAITES POPULAIRES



LA CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ASSURANCE INFANTILE EN CAS DE MALADIE

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Subventionnée, contrôlée et garantie par l'Etat

Assure à tout âge
et aux meilleures conditions.

Educateurs !

Inculquez aux jeunes qui vous sont confiés les principes de l'économie et de la prévoyance en leur conseillant la création d'une rente pour leurs vieux jours.

Renseignez-vous sur les nombreuses possibilités qui vous sont offertes en vue de parfaire votre future pension de retraite.

La Caisse assure dès la naissance à titre facultatif et aux mêmes conditions que les assurés obligatoires les enfants de l'âge préscolaire.

Elle assure également facultativement les adolescents de l'âge post-scolaire jusqu'à l'âge de 20 ans au maximum et qui n'exercent pas d'activité professionnelle rémunérée.

Encouragez les parents de vos élèves à profiter des bienfaits de cette institution, la plus avantageuse de toutes les caisses-maladie du canton.

Siège : rue Caroline 11, Lausanne

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : J.-F. Ruffetta, Praz-Sort 4, 1030 Bussigny.

SÉMINAIRE DE CRÊT-BÉRARD

La participation s'annonce nombreuse. Il ne reste que peu de jours pour vous inscrire. **Dernier délai : mardi 11 octobre.** Profitez des quelques places encore à disposition.

Les cours :

Cours 1 : l'histoire au degré intermédiaire (18 heures).

Cours 2 : l'histoire et l'instruction civique au degré supérieur, programme des 8e et 9e (XIXe et XXe siècle) (16 heures).

Cours 3 : les nombres en couleurs (Cuisenaire) pour débutants, moyens, avancés (15-16 heures).

Cours 4 : le pré-calcul, pour maîtresses enfantines et maîtresses primaires de 1re année (15-16 heures).

Ouverture du séminaire : lundi 24 octobre à 9 heures. Conférence de M. B. Beauverd, inspecteur : lundi 24 octobre à 9 h. 30 (pour les cours 3 et 4).

Spectacle : présenté par « le Théâtre à l'Ecole normale », sous le titre de « Or t'en souviens », lundi 24 octobre à 20 h. 30 (mise en scène de M. Bertrand Lipp, professeur).

Horaire général :

Déjeuner : 7 h. 15 — Dîner : 12 h. 15 — Souper : 19 h.

L'horaire détaillé des séances de travail sera communiqué par les chefs de cours lors de l'ouverture du séminaire.

Début du travail : mardi 25. 10. et mercredi 26. 10.; tous les cours : 8 h.

Fin du travail : lundi 24. 10. : cours 1 et 2 : 18 h. 30 ; cours 3 et 4 : 17 h. ; mardi 25. 10. : tous les cours : 16 h. 30 ; mercredi 26. 10. : midi.

Clôture du séminaire : après le dîner du mercredi 26 octobre

Nous tenons à remercier ici, très vivement, M. Jean Zeissig, directeur de l'Ecole normale de Lausanne, qui a bien voulu mettre à notre disposition son remarquable groupe théâtral. Notre gratitude va également au Département de l'Instruction publique et des cultes qui nous offre cette soirée, à laquelle nous convions bien cordialement les collègues amateurs de bon théâtre.

Le délégué du CC aux affaires pédagogiques :

E. Buxcel.

----- Bulletin à détacher -----

BULLETIN D'INSCRIPTION

à remplir et à retourner au Secrétariat central de la SPV, ch. des Allinges 2, 1000 Lausanne.
Délai : 11 octobre.

Je m'inscris pour le cours No Titre du cours

Je serai * interne * externe (biffer ce qui ne convient pas)

Je paierai le montant de ma participation au début du séminaire, à Crêt-Bérard.

Nom :

No de téléphone

Prénom :

Année de naissance (discretion assurée !)

Rue :

Date de brevet :

No postal/Domicile :

Signature :

**DEPUIS 1891, TOUJOURS A
L'AVANT-GARDE DE LA MODE
FÉMININE ET MASCULINE**



SPV - Section de Lausanne**Cours de géographie - degré moyen****LES RELIEFS SCHÉMATIQUES**

Moniteur : Gaston Falconnier, instituteur, Croix-d'Ouchy.

Les sujets qui seront exposés seront nouveaux ; il ne s'agit pas d'une reprise du cours donné à Lausanne en 1963.

Programme : Les régions vaudoises. Quelques sujets de géographie suisse.

BUT DU COURS : Comment évoquer une région à l'aide d'un relief simple obtenu par pliage ou découpage. Comment utiliser ce relief. Ces travaux sont conçus pour être exécutés par les enfants.

Le cours sera donné par projection de clichés. Un fascicule photocopié sera remis aux participants, il comprendra des plans, des chablons, des questionnaires. Apporter de quoi prendre des notes. Et des ciseaux !

Date : **Mercredi 19 octobre**, à 14 h. 10. Salle de projection du collège primaire de la Croix-d'Ouchy.

INSCRIPTIONS : On s'inscrit en versant 4 francs au CCP 10 - 7012, Section SPL, Lausanne.

Ecrire nom et adresse (précise !) très lisiblement SVP. Délai d'inscription : **vendredi 14 octobre**.

Important : les inscrits (et inscrites) absents le jour du cours recevront (comme consolation !) le fascicule à leur domicile. Il leur sera possible d'assister à une prochaine séance qui pourrait avoir lieu dans le canton.

SSMG - Cours d'hiver 1966

La commission technique de la Société suisse des maîtres de gymnastique organise, pour le Département militaire fédéral, les cours de perfectionnement suivants pour le corps enseignant de toute la Suisse :

a) Cours préparatoire pour le brevet d'instructeur de ski.

No 27 Iltios (pour les candidats de langue allemande).

No 28 Monts-Chevreaux (1 classe pour les candidats de langue française).

Les maîtres qui s'intéressent à ces cours doivent faire parvenir leur inscription sur la formule usuelle (voir sous remarques) au président de leur association cantonale de maîtres de gymnastique jusqu'au 12 novembre 1966. Ils joindront également une attestation certifiant qu'ils ont déjà suivi un cours technique de ski, et s'engageront à se mettre à disposition des autorités scolaires et de leur association pour diriger des cours de ski scolaire.

b) Cours pour l'enseignement du ski à l'école du 26 au 31 décembre 1966.

No 28 Monts-Chevreaux ;

*No 29 Les Diablerets ;

No 30 Schwefelbergbad ;

*No 31 Sörenberg ;

No 32 Stoos ;

No 33 Airolo (du 3 au 7 janvier 1967) ;

*No 34 Seebenalp.

* Dans ces cours, une classe est réservée aux participants de plus de 40 ans.

c) Cours pour l'enseignement du patinage à l'école.

No 36 Moutier (pour le corps enseignant de langue française).

REMARQUES :

Participants : ces cours d'hiver de la SSMG sont prévus pour les maîtres qui enseignent le ski ou le patinage à l'école ou qui collaborent à la direction de camps de ski. Les cours sont mixtes.

Indemnités : il sera alloué une indemnité couvrant en grande partie les frais de logements et de pension. Les frais de voyage, trajet le plus direct du lieu où l'on enseigne au lieu du cours sont remboursés.

Inscriptions : les maîtres qui s'intéressent à un cours demanderont une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique. Cette formule peut aussi être obtenue auprès du président de la CT de la SSMG. La formule dûment remplie sera envoyée jusqu'au 15 novembre 1966 à Max Reinmann, Seminar Hofwil, 3053 Münchenbuchsee BE. On ne peut s'inscrire qu'au cours le plus proche de son domicile. Les inscriptions incomplètes (par ex. sans attestation des autorités scolaires) ou tardives, ne sont pas prises en considération. Le nombre de places à chaque cours est limité. Chaque maître inscrit à un cours recevra une réponse jusqu'au 7 décembre 1966 et s'abstiendra de toute démarche personnelle.

Liste des présidents des associations cantonales :

FR Wicht Léon, prof., Champ-fleuri 3, 1700 Fribourg.

GE Gilliéron Paul, maître de gym., rue Hoffmann 16, 1202 Genève.

NE Cuche Gaston, Bois-Noir 3, 2053 Cernier.

VS Delaloye Samuel, maître de gym., Chili, 1870 Montthey.

TI Bagutti Marco, maître de gym., Via San Gottardo 57, 6900 Massagno.

VD Lienhard Jacques, maître de gym., 1067 Vers-chez-les-Blancs.

Dépositaire pour le Jura bernois : Boder Francis, maître de gym., Falbringen 43, 2500 Bienne.

En note à l'agenda...**Permanence des « Nombres en couleurs »**

Vendredi 14 octobre, de 16 h. 30 à 18 h. 30, au collège de Floréal, Lausanne.

† Rose Foretay nous a quittés

Au nom du comité de la SPV, section de Morges, nous adressons respectueusement à la famille de Mlle Rose Foretay, l'expression de nos condoléances émues.

Mlle Foretay a consacré aux petits enfants de Saint-Prex quarante ans d'enseignement. Arrivée dans ce village en 1918, elle prit sa retraite en 1958.

Atteinte dans sa santé avant ses trente ans, elle dut renoncer, au prix de quel sacrifice, à jouer du piano, instrument qui avait rendu lumineuses ses jeunes années. Mais grâce à sa volonté et à son énergie extraordinaires, elle ne se laissa pas abattre, et jamais devant ses jeunes élèves elle ne montra du découragement ou du désespoir.

Elle se consacra tout entière à l'éducation des petits et fit de sa profession un véritable apostolat. Elle avait une haute conception de l'éducation à donner aux pe-

tits. Pédagogue remarquable, elle savait initier les enfants à observer, à se contrôler, à se discipliner. Elle savait ménager les étapes pour provoquer chez l'élève la joie de la découverte et le plaisir des créations.

Elle se penchait sur chacun de ses élèves pour faire éclore leur personnalité à la vie de l'esprit et du cœur. Elle savait arrêter les hésitations, encourager les élans, provoquer l'enthousiasme.

Et elle se sentait suffisamment récompensée par le sourire heureux du petit qui réussissait.

Sa vie de renoncement, d'endurance à force de volonté fut entièrement consacrée à l'éducation de « ses petits » comme elle disait.

Et elle sut garder la foi en sa profession et son enthousiasme pendant les quarante ans de son enseignement.

La Société pédagogique, section de Morges, est fière d'avoir eu dans ses rangs une personne de cette valeur.

Tous ses anciens élèves, ses collègues de Saint-Prex garderont de Mlle Rose Foretay un souvenir reconnaissant et prient la famille d'agrèer leur profonde sympathie.

A. B.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, place de la Cathédrale 6, 1000 Lausanne, jusqu'au 15 octobre 1966, dernier délai.

ÉCUBLENS Maîtresse ménagère. Entrée en fonctions : tout de suite. Les candidates sont priées d'informer la Commission scolaire de leur postulation, p. adr. M. J.-J. Teuscher, président.

GRYON Instituteur primaire.

Entrée en fonctions : 1er novembre 1966.

PAYERNE Instituteur (maître de classe à option pratique). Indemnité communale spéciale. Entrée en fonctions : 10 avril 1967. Pour de plus amples renseignements, d'adresser au directeur des écoles.

Instituteur primaire.

Institutrice primaire.

Entrée en fonctions : 10 avril 1967.

En même temps qu'ils s'inscrivent au Département, les candidats informeront la direction des écoles de Payerne de leur postulation en lui adressant leur curriculum vitae et les pièces qu'ils désirent présenter.

PRÉVERENGES Instituteur primaire.

Entrée en fonctions : 1er novembre 1966.

genève

Assemblée du mercredi 12 octobre

Elle aura lieu à 17 heures, à la **BRASSERIE EAUX-VIVIENNES**, 3 rue des Eaux-Vives et non pas à la Salle communale de Plainpalais, comme annoncé par erreur.

A l'ordre du jour : Mémoire de la Commission de recrutement.

N.-B. — Les décisions que nous prendrons seront d'une telle importance pour l'avenir de l'école du premier degré qu'elles méritent un examen approfondi.

Réunion d'accueil de nos jeunes collègues

Elle a été fixée au 11 octobre à Vernier, café Bellevue, pour le prélude. La finale se passera dans les locaux du Centre d'information de la SPG.

Nous leur souhaitons d'ores et déjà la plus cordiale bienvenue.

E. F.

Tribune libre...

Affaire de Chancy

Point de vue de la minorité. — La lettre que huit de nos collègues ont adressée, en date du 13 septembre, à notre président Maspéro, ainsi qu'une copie à tous les membres de la SPG et à M. Christie, **afin de se désolidariser de l'action entreprise pour la défense de M. A. Spring**, appelle certains commentaires :

1. **Du moment que tous les collègues présents à l'assemblée du 9 septembre ont pu s'exprimer librement sur cette affaire**, aussi passionnés qu'aient été les dé-

bats, nous ne comprenons pas la décision à retardement de ces huit minoritaires — décision contraire à l'article 10 a) des nouveaux statuts.

2. **S'ils trouvent normal que la SPG prenne la défense de ses membres, qu'ils soient coupables ou non**, pourquoi ne se rallient-ils au vote de la majorité, laquelle a donné son accord aux démarches des quelques collègues ayant assumé cette défense, pendant les vacances, à leurs risques et périls ?

3. **Entre attendre et agir, ces derniers n'ont pas hésité.** Leur choix dicté par le devoir, approuvé par la SPG, n'a pas discrédité le corps enseignant, au contraire. En réagissant comme ils l'ont fait, avec tant d'autres personnes de bonne foi, les amis de Spring se sont simplement sentis solidaires de leur collègue, victime d'une cabale à la veille même des promotions, après dix ans d'une carrière exemplaire ! Ils ont voulu éviter le pire par une riposte immédiate : un LIVRE BLANC, dont la forme a été critiquée, parce que le fond était inattaquable ! S'ils n'ont pas réussi, il est vrai, à éviter la mutation de Spring, ils ont tout au moins sauvé leur collègue du déshonneur et du désespoir. Et c'est là l'essentiel.

4. **Les signataires de la lettre précitée sont conscients, comme nous, de la gravité de l'affaire de Chancy.** Car elle vient après d'autres. Nous pouvons en effet citer les cas de plusieurs instituteurs genevois victimes de calomnies et dont la carrière fut brisée, faute d'avoir pu être défendus à temps par leurs collègues désemparés. Dans d'autres exemples plus récents, nous reconnaissons que le DIP a su prendre ses responsabilités, à la satisfaction des intéressés.

Conclusion. — Si l'affaire de Chancy a fait tant de bruit c'est qu'elle repose sur d'autres faits — et com-

bien plus graves — que ceux reprochés à Spring. Nous comprenons que, pour prendre certaines mesures, les autorités responsables de l'IP doivent plus ou moins tenir compte de l'opinion publique, sinon elles risquent les foudres du Souverain par la voix du Grand Conseil. Dans le cas Spring, le DIP ne considère pas sa mutation à Onex comme une sanction. Mais nous ne sommes pas dupes des mots.

En tant qu'éducateurs, nous donnons la primauté à la défense des principes fondés sur la justice et la

neuchâtel

Revalorisation

Le Grand Conseil neuchâtelois a fait siennes les conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier le projet de loi sur les traitements.

Nous avons donné, dans le dernier numéro des extraits de ce rapport. Rappelons que, sans toucher à l'échelle et à la classification prévues dans le projet de l'Etat, la commission avait souhaité que les titulaires de fonctions publiques participent au rachat des primes à la caisse de pension. Après entente entre le Conseil d'Etat et les représentants des organisations professionnelles, le taux de participation a été fixé à 25 % de l'augmentation, à quoi vient s'ajouter 1 % par année d'âge dépassant 45 ans. Plusieurs députés ont manifesté leur satisfaction de la solution intervenue. C'est pourquoi, l'ensemble du projet a été accepté par 96 voix sans opposition.

Une seule demande d'amendement concernant l'indexation des nouveaux traitements a donné lieu à discussion.

Dans ces propositions, le cartel cantonal VPOD avait demandé que l'indice choisi soit celui de mai, c'est-à-dire de l'époque où les comparaisons avec les autres cantons avaient été faites.

Le Conseil d'Etat, lui, proposait de poser pour base l'indice encore inconnu de fin décembre, tenant compte du fait qu'une réadaptation de 5 % était intervenue en février, sur la base de l'indice 226,8.

Un premier amendement socialiste proposait de baser les calculs sur ce dernier indice.

Un deuxième amendement d'un député libéral allait plus loin encore, en proposant l'indice de fin août (225,7). Le groupe socialiste ayant retiré son amendement au profit de celui de M. Martenet, le Grand Conseil a accepté ce dernier par 47 voix contre 44.

Le vote unanime du projet par le parlement est un atout sérieux dans la campagne qui précédera la consultation populaire.

Il reste toutefois à convaincre les citoyens qui pourraient hésiter devant l'ampleur de la dépense.

Rien ne vaut, dans ce domaine, les contacts personnels. Il importe donc que chacun, non seulement aille déposer son vote affirmatif, mais engage les personnes de son entourage à en faire de même.

Les arguments ne manquent pas ; les plus frappants sont la pénurie et la comparaison avec les salaires servis dans les cantons voisins.

Voilà une tâche bien précise, dévolue à tous.

G. B.

Bienvenue

à Mme Marianne Jaques, institutrice à La Coudre, qui vient de donner son adhésion à la SPN.

vérité, au respect de tout ce qui fait la dignité de l'homme, conformément à la mission qui nous a été confiée.

Malheureusement, nous ne parlons pas le même langage selon que nous sommes d'un côté ou de l'autre de la barricade !

E. Fiorina,
membre de la SPG.

P.-S. — Le Comité central vient d'adresser une réponse claire et nette à chacun des signataires de la lettre qui a fait rebondir l'affaire.

Félicitations

au collègue Hubert Guye de Neuchâtel, qui vient d'être fêté pour ses 25 ans d'activité dans les écoles neuchâteloises.

G. B.

Groupes de travail

Quelques groupes de travail, dont la création avait été décidée à l'assemblée générale de La Chaux-de-Fonds, et dont la liste a été publiée dans l'« Educateur » No 22 n'ont pas encore pu se constituer, faute... de volontaires.

Il s'agit du groupe G : **Promotion de l'instituteur à l'intérieur de sa fonction**, dont le responsable est M. R. Duckert, Emer de Vattel 20, Neuchâtel ; du groupe H : **Valorisation morale**, responsable : G. Bouquet, Auvornier.

Au peu d'empressement que suscitent ces études, on peut se demander si ce sont de faux problèmes. Nous ne le pensons pourtant pas. L'action de la SPN doit s'étendre au-delà de l'aspect purement financier de notre situation. Aussi, lançons-nous un appel pressant aux collègues que la position matérielle et morale de l'enseignant intéresse pour qu'ils se mettent sans tarder en rapport avec l'un ou l'autre des responsables cités.

G. B.

Hôtes d'honneur

Dès le 10 octobre, la SPR recevra deux délégués du syndicat des enseignants d'URSS. Cette invitation a été adressée à nos collègues en réponse à celle dont avaient bénéficié trois membres du CC romand en 1964.

Nos invités seront les hôtes de la SPN le 13 octobre. Le Comité central organisera un programme de visites.

G. B.

Propagande

Le comité de travail pour la campagne en vue de la votation des 15 et 16 octobre a préparé un matériel de propagande et d'information que tous les collègues seront chargés de faire parvenir à bonne adresse.

Il s'agit : d'un dépliant destiné à tous les ménages, qui sera distribué par la poste,

d'un aide-mémoire destiné à tous les titulaires de fonctions publiques,

d'une lettre aux parents de nos élèves.

Chacun sera appelé à contribuer à la diffusion de ce matériel.

G. B.

Groupe des membres SPN non affiliés à la Fédération suisse des services publics

Mercredi 19 octobre 1966, visite de la Fabrique de porcelaine de Langenthal et, au retour, repas à Arch près de Büren.

Départ de Neuchâtel-gare :	14 h.
Départ de Neuchâtel-poste :	14 h. 05
Arrivée à Langenthal :	16 h.
Repas à Arch :	18 h. 30
Arrivée à Neuchâtel-gare :	22 h. 30

Menu : coq, pommes frites, salade, dessert.

Prix pour membres du groupe :
16 francs avec repas ; 8 francs sans repas.

Prix pour accompagnants :
26 francs avec repas ; 15 francs sans repas.

Possibilité de commander un repas léger sur place.

Les inscriptions et les demandes de renseignements doivent être adressées à F. Perret, av. du Collège 27, 2017 Boudry, tél. (038) 6 42 23, jusqu'au mercredi 12 octobre, à 12 heures. Chaque inscription mentionnera un des quatre prix ci-dessus.

jura bernois

Nouvelles maitresses d'ouvrages

Après trois jours d'examens a eu lieu, à l'Ecole normale des institutrices de Delémont, la remise des diplômes aux douze nouvelles maitresses d'ouvrages qui avaient passé avec succès ces épreuves. Il appartient à M. Maurice Pétermann, inspecteur, président de la Commission du brevet, de leur remettre leur brevet d'enseignement. L'Ecole normale avait organisé une petite cérémonie à cette occasion, au cours de laquelle on entendit des morceaux de musique, des chants d'ensemble interprétés sous la direction de M. Henri Monnerat, professeur de musique, et des paroles de félicitations et de vœux de la part de M. J.-A. Tschoumy, directeur.

Les nouvelles diplômées sont : Mlles Jacqueline Bratschi, Reconvilier ; Paula Christ, Saint-Imier ; Marianne Comte, Courtételle ; Marie-Antoinette Farine, Montfaucon ; Marie Frossard, Courtételle ; Anne-Marie Gagnebin, Saint-Imier ; Mmes Annette Guenat, Moutier ; Elisabeth Luthy, Tavannes ; Geneviève Membrez, Courtételle ; Gabrielle Schaffter, Moutier ; Jacqueline Voisard, Fontenais ; Thérèse Vuillaume, Grandfontaine.

Nous adressons nos félicitations à toutes ces nouvelles collègues.

Retraites à l'école primaire

A notre connaissance, quatre collègues ont fait valoir leur droit à la retraite pour cet automne. Nous ne voudrions pas qu'ils quittent l'enseignement sans leur adresser nos vœux de longue et tranquille retraite après une vie consacrée entièrement à l'école et à la communauté.

Mlle Albertine Fleury, de Courtételle, s'est retirée après 45 ans d'enseignement passés exclusivement dans le même village. C'est là sans aucun doute un fait plutôt rare ; il fallait vraiment que non seulement Courtételle convienne à Mlle Fleury, mais qu'elle ait su aussi convenir à la population. Plus de 1500 élèves ont passé dans sa classe, autant dire que c'est la presque totalité des gens du village. Au cours d'une cérémonie d'adieu, autorités communales, scolaires et religieuses tinrent à lui dire toute leur reconnaissance.

M. Louis Gassman, proviseur à Courrendlin, s'est démis de ses fonctions après avoir exercé une grande activité tant sur le plan scolaire que communal. C'est après avoir passé de nombreuses années à Sornetan que M. Gassman était allé s'installer à Courrendlin. La défense de la profession lui tenait à cœur et il ne manquait pas d'occasion de le faire. Homme pondéré

mais de langage franc, son avis était généralement suivi aussi bien en matière scolaire qu'en de nombreux autres domaines où il se dévoua.

L'école française de Bienne a vu deux de ses maîtres la quitter, **MM. Paul Borel** et **Otto Poupon**. A l'occasion de leur mise à la retraite, ils furent reçus à la mairie par le Conseil municipal qui tint à leur exprimer toute sa reconnaissance. M. Borel, qui possédait déjà le brevet neuchâtelois avant d'obtenir le diplôme bernois, a enseigné durant 47 ans, 3 ans à Rebévelier, 23 ans et demi à Châtelat, 10 ans à Crémines et 10 ans et demi à Bienne. Il eut notamment le grand mérite de diriger une classe unique pendant 26 ans et, fait assez rare, M. Borel ne fut remplacé qu'une seule fois pendant une quinzaine.

Quant à M. Poupon, il a enseigné dans la classe à tous les degrés de Romont pendant 14 ans et demi avant de descendre à Bienne, en 1935. Durant ces onze dernières années, il assumait également la gérance de classes primaires de la ville.

A. F.

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE
Envois à choix

TRICOTAGES
ET
SOUS-VÊTEMENTS
DE QUALITÉ

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

Le «cœur» du stylo WAT

est constitué par la charge capillaire.

C'est un cœur robuste, infatigable et vraiment révolutionnaire!

Sans aucun dispositif mécanique, conçu à l'exemple de la nature, il se remplit en un instant d'encre avantageuse en flacon.

Pièce centrale du nouveau stylo, la charge capillaire écarte tout risque de taches d'encre, terreur des écoliers.

Le WAT se compose de 4 éléments faciles à remplacer en cas d'accident et que l'on trouve à bon compte chez les papetiers.

Plus question de délais ni de gros frais de réparation, de sorte que le WAT est vraiment économique.

A tous égards, c'est le stylo scolaire idéal!

Le WAT peut être muni de quatre plumes différentes: extra-fine, fine, moyenne et oblique-moyenne.



WAT Waterman à fr.15.- seulement!

JiF SA Waterman
Badenerstrasse 404
8004 Zurich



Wat Waterman

A telle enseigne...
Dire «ma banque» comme on parlerait d'une collaboratrice indispensable. La banque est entrée aujourd'hui dans le vocabulaire quotidien de chacun.



**Société vaudoise
et romande
de Secours mutuels**

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1400 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Elle assure : les frais médicaux et pharmaceutiques ; une indemnité spéciale pour séjour en clinique ; une indemnité journalière différée payable pendant 720 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladies-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE GOTTETTAZ 16, 1012 LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

Nouvelle Edition 1966

de l'excellent recueil
66 chœurs d'hommes a cappella
groupés par Carlo Boller

l'ex. : Fr. 6.60

ÉDITIONS FÆTISCH FRÈRES S.A.
Grand-Pont 2 bis Lausanne

LA MAISON SPÉCIALISÉE
TOUTE L'ANNÉE AU SERVICE DU SPORT



Cinéma

A vendre, avec forte réduction, un projecteur cinématographique 16 mm sonore, neuf (utilisé quelques heures). Très belle occasion pour école ou paroisse. S'adresser au Bureau du Journal.

partie pédagogique

Où s'en vont-ils?

Dans le cadre d'une importante étude menée actuellement par les Rencontres suisses sur « la crise des professions manuelles », j'ai été conduit à recenser les voies choisies par les adolescents de la Riviera vaudoise au sortir de la scolarité obligatoire. Avec l'obligeante collaboration de mes collègues directeurs et le précieux concours des maîtres et maîtresses de classes terminales, 978 cas ont été examinés, soit l'effectif complet des deux volées libérées en 1965 et en 1966. Sans attendre la publication du rapport des Rencontres suisses, établi sur la base de travaux beaucoup plus variés et complexes, il m'a paru intéressant de donner connaissance des résultats de l'enquête touchant les communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux et Villeneuve, soit une population urbaine de 50 000 âmes environ.

I. RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR TYPE D'ÉCOLES SUIVIES

Note : tous les chiffres donnés ici et plus bas se réfèrent à l'ensemble des deux volées examinées, soit 485 garçons et 493 filles, au total 978.

Type scolaire A : élèves ayant suivi le collège en section classique, scientifique ou langues modernes (prégymnasiales) 80 g 58 f total 138 = 14,0%

Type scolaire B : élèves ayant suivi une section non prégymnasiale du collège ou une classe (primaire) supérieure 144 g 174 f total 318 = 32,0%

Type scolaire C : élèves ayant suivi l'école primaire seulement 261 g 261 f total 522 = 54,0%

Ce tableau n'appelle guère de commentaires, sinon que la voie normale des études supérieures, dans notre région, est déjà pratiquement barrée à 16 ans à 86,0% des élèves.

II. RÉPARTITION SELON L'ACTIVITÉ FUTURE CHOISIE

Études (Gymnase, Ecole normale, autre école de niveau maturité) 101 g 82 f total 183 = 18,7%

Apprentissages du secteur primaire (agric., vitic., hortic., sylviculture) 5 g 0 f total 5 = 0,5%

Apprentissages du secteur secondaire (artisanat, industrie) 276 g 25 f total 301 = 30,7%

Apprentissages du secteur tertiaire (commerce, services) 84 g 246 f total 330 = 33,8%

Sans apprentissage 8 g 82 f total 90 = 9,2%

Activité future encore indéterminée 13 g 56 f total 69 = 7,0%

Total études ou apprentissage : 83,8%

III. FORMATION SCOLAIRE SELON L'ACTIVITÉ CHOISIE

Activité choisie	Formation scolaire		
Études	73,0% de type A	27,0% de type B	0,0% de type C
Apprent. du sect. primaire	0,0% de type A	0,0% de type B	100,0% de type C
Apprent. du sect. secondaire	0,7% de type A	25,3% de type B	74,0% de type C
Apprent. du sect. tertiaire	0,0% de type A	44,0% de type B	56,0% de type C
Sans apprentissage ni études	0,0% de type A	3,0% de type B	97,0% de type C

IV. MÉTIERS MANUELS CHOISIS, PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE

1. Mécanique générale	45 élèves	8. Gypserie peinture	16 élèves
2. Electricité, radio	35 élèves	9. Chimie, labor., aide pharm.	15 élèves
3. Dessinateurs divers	31 élèves	toutes des filles	
4. Mécanique autos/motos	29 élèves	10. Travail du bois	12 élèves
5. Arts graphiques	26 élèves	11. Maçonnerie, carrelage	12 élèves
dont 2 filles		12. Mécanique fine, horlog.	7 élèves
6. Alimentation	24 élèves	13. Textiles et habillement	7 élèves
dont 1 fille		toutes des filles	
7. Appareillage, chauff. cent.	17 élèves	14. Ferblanterie-couvert.	2 élèves

V. LES MÉTIERS MANUELS

QUI ATTIRENT (ENCORE) L'ÉLITE SCOLAIRE

- les **deux** apprentis de formation scolaire A sont 1 futur technicien mécanicien et 1 futur technicien radio
- les apprentis manuels de formation B ont choisi, dans l'ordre : mécanique générale (19) — arts graphiques (14) — dessinateurs (12) — électricité-radio (8). Pour l'ensemble des autres métiers manuels, seulement 9 apprentis sur 144 garçons.

VI. MÉTIERS MANUELS CHOISIS PAR LES SEULS ÉLÈVES PRIMAIRES

Gypserie-peinture — maçonnerie — alimentation (bouchers, boulangers, pâtisseries) — mécanique sur autos/motos — travail du bois — appareillage (plus bien d'autres moins répandus, l'enquête n'ayant porté que sur 14 métiers-types).

Quelle conclusion tirer de cette étude ? Sans anticiper sur le rapport des Rencontres suisses dont nous donnerons en son temps largement connaissance, disons simplement que les chiffres ci-dessus confirment à la fois le dédain général des jeunes pour les professions manuelles, laissées à ceux « qui ne peuvent vraiment

faire autre chose », et la mauvaise répartition des « élites » scolaires dans l'économie.

Il est anormal et inquiétant que dans une agglomération de 50 000 habitants, qui entretient deux collèges secondaires et 15 classes supérieures, il ne soit **pas un seul** jeune homme formé par ces écoles qui se prépare à reprendre un jour, par la voie de l'apprentissage, la direction d'une boulangerie, d'une boucherie, d'un atelier du bois d'une entreprise dans l'une des branches du bâtiment. Autrement dit, lorsque la génération actuelle des patrons aura passé la main, il ne se trouverait pour lui succéder que des ouvriers de simple formation primaire !

De deux choses l'une : ou l'on trouve moyen d'intéresser aux professions manuelles les collégiens et les « prim-sups », ou l'on revalorise l'école primaire pour donner à ceux qui la quitteront des armes suffisantes pour défendre et honorer leur profession.

Le retour aux métiers manuels des intellectuellement doués n'étant pas pour demain, à cause de structures scolaires qui reflètent une échelle de valeurs profondément faussée, c'est le deuxième terme de l'alternative qui s'impose, et que nous devons réclamer, nous autres instituteurs, inlassablement. Puisse cette modeste enquête montrer aux responsables qu'en défendant l'école primaire et ses classes terminales, nous voyons bien au-delà de nos intérêts corporatifs.

J.-P. Rochat.

L'évolution des professions féminines

Il est fort intéressant d'étudier l'évolution qui s'est effectuée dans les professions féminines au cours des 30 dernières années. Cette enquête ne porte que sur les professions faisant l'objet d'un contrat d'apprentissage. Elle nous montre, toutefois, la place de plus en plus importante que la main-d'œuvre féminine qualifiée prend dans notre économie.

En ce concerne le nombre des apprenties, il a passé, entre 1936 et 1965, de 432 à 1335, soit une augmentation de 209 %, alors que pendant la même période, le nombre des apprentis garçons passait de 1373 à 3038, soit une augmentation de 121 %.

En 1936, les trois principales professions du textile (couturière, repasseuse et modiste) représentaient à elles seules le 59 % des jeunes filles qui entraient en apprentissage alors qu'en 1965, ce pourcentage est tombé à 3 % (17 nouvelles apprenties dans ces trois professions).

Par contre, les employées de commerce, d'administration ou de secrétariat qui constituaient en 1936 le 4 % des nouvelles apprenties, passent au 34 % en 1965.

Ces chiffres démontrent clairement le déplacement de la main-d'œuvre vers le secteur des services (tertiaire) au détriment du secteur secondaire. Cette évolution a été grandement et heureusement facilitée par les meilleures conditions de travail que trouve le personnel féminin dans les bureaux.

La vente a attiré en 1965 130 nouvelles apprenties, soit le 22 %, alors qu'en 1936, 45 apprenties représentaient le 19,7 % des nouvelles apprenties.

Quant au choix de la profession, une très heureuse évolution a été constatée. Si en 1936, les jeunes filles n'étaient réparties que dans 18 professions seulement, en 1965, l'éventail s'est largement ouvert et nous les retrouvons dans 46 professions différentes. Parmi les nouveaux métiers féminins, citons :

- dessinatrice technique (machines, bâtiment)
- employées de laboratoire
- aide de pharmacie
- graphiste
- étalagiste-décoratrice
- droguiste
- photographe et photographe de laboratoire
- compositeur typographe
- technicienne dentiste, etc.

Malgré cette large possibilité de choix, trois professions retiennent tout particulièrement l'attention des jeunes filles en 1965 : ce sont :

— employée de commerce, d'administration et de secrétariat	(572)	43 %	de l'effectif total
— vendeuse	(198)	14,9 %	de l'effectif total
— coiffeuse	(138)	10 %	de l'effectif total

Ces trois professions groupent 908 apprenties, le 67,9 % de 1335 et les 43 autres professions se répartissent le 32,1 % restant.

Souhaitons que la progression du nombre des jeunes filles qui apprennent un métier se poursuive au cours de ces prochaines années. Il est en effet nécessaire, dans notre économie en pleine expansion, que les parents prennent conscience de leurs responsabilités, qu'ils accordent à la formation professionnelle de leurs filles toute l'attention qu'elle mérite. Sur le nombre total des apprentissages en cours au 31. 12. 1965, les jeunes filles ne représentent que le 30,5 % ; le nombre des garçons ayant atteint un certain plafond, ce sont les jeunes filles qui doivent assurer la relève dans les nombreuses professions qui leur sont accessibles.

G. Barbezat.

Tessin

UN TRAIN VENANT D'URI DESCEND VERS L'ITALIE...

1. Ce train se dirige, d'une manière générale, vers quel point cardinal? (par exemple vers l'est, vers le nord-est.)

Réponse : Vers le sud ; plus exactement vers le sud-est.

2. Si la descente se fait entre 11 heures et midi, le mécanicien aura-t-il le soleil en face, sur la joue gauche, dans le dos, etc. ?

Réponse : Sur la joue droite.

3. Combien faut-il perdre de mètres d'altitude pour aller de la sortie du tunnel du Gothard à la sortie de la Suisse ?

Réponse : Airolo à 1175 m, Chiasso à 236 m. Différence : 939 m.

4. En quittant la Suisse, dans quelle province italienne le train arrive-t-il ? Indique deux villes de cette province.

Réponse : En Lombardie. Varèse et Côme.

5. Relève les gares dont l'altitude est indiquée entre Andermatt (Uri) et Côme (Italie).

Réponse : Airolo 1175 m. Biasca 301 m. Bellinzona 220 m. Lugano 276 m. Chiasso 236 m.

6. Entre Bellinzona et la frontière, le train ne connaît-il que des descentes, pour rejoindre l'Italie ? Quelle est la localité la plus basse au bord d'un lac entre Airolo et Chiasso ?

Réponse : Après Bellinzona il faut monter légèrement pour arriver au tunnel du Mte Ceneri. Quelques kilomètres après le tunnel, la carte nous dit que le train descend car il suit une vallée inclinée vers le sud. Localité la plus basse : Locarno, 205 m.

7. Roulant au sud de Lugano notre train va bientôt se trouver en face d'une enclave. Son nom ? A qui appartient-elle ?

Réponse : Enclave de Campione, à l'Italie.

8. A Biasca, je peux changer de train pour remonter quelle vallée ? Et rejoindre, en voiture quel col ? pour me rendre dans quel canton ?

Réponse : Pour remonter le val Blénio. Rejoindre le col du Lukmanier. Canton des Grisons.

9. Au nord de Faïdo et au nord de Giornico, la voie ferrée décrit en tout combien de « boucles » ? Qu'est-ce que c'est ? Explique pourquoi les ingénieurs ont percé ces « boucles ».

Réponse : Quatre tunnels hélicoïdaux. Ce tracé augmente la longueur du parcours et permet ainsi de diminuer la pente... et l'effort des locomotives.

10. Voir croquis 188, page 138. Les deux boucles au nord de Faïdo permettent de gagner combien de mètres en altitude ?

Réponse : Il est clair que les deux nombres indiquent, l'un l'entrée d'une boucle et l'autre la sortie de l'autre boucle. Différence d'altitude : 950 m — 700 m = 250 m.

11. En descendant d'Airolo à Bellinzona, à quel endroit peut-on considérer que « le plus gros » de la descente est fait ?

Réponse : A Biasca ; on est alors descendu d'environ 800 mètres et pour atteindre Bellinzona il ne reste à perdre que 80 mètres d'altitude.

12. A la pointe sud du lac de Lugano, je peux quitter le train et prendre un funiculaire pour atteindre quel sommet ? à quelle hauteur ?

Réponse : Le Mte Generoso, 1702 m.

13. Un hélicoptère partant de ce sommet et volant parfaitement horizontalement peut-il rejoindre Airolo ?

Réponse : Non ! L'horizontale partant du sommet du Mte Generoso passe environ 600 mètres au-dessus d'Airolo. L'hélicoptère devrait descendre.

14. Depuis le sommet du Mte Generoso, je veux photographier le coucher du soleil. Je braque mon appareil dans la direction du lac de Côme ou du lac Majeur ? Pourquoi ?

Réponse : Lac Majeur, car le soleil se couche à l'ouest.

15. A quels endroits la ligne Airolo-Chiasso est-elle particulièrement visible depuis un avion ?

Réponse : a) Traversée du lac de Lugano, pont-digue de Mélide. b) Traversée de la plaine entre Bellinzona et Gubiasco.

Gaston Falconnier.

LES PORTES DU TESSIN

1. Un Uranaïs vient au Tessin en voiture ; par quel col ? à quelle altitude ? Là-haut, au sommet du col, peut-il trouver un gendarme uranaïs pour régler la circulation ?

Réponse : Col du Saint-Gothard, altitude 2091 m. Le sommet du col étant sur territoire tessinois, il y a peu de chance d'y trouver un gendarme uranaïs en fonction.

2. Le col du Saint-Gothard est praticable aux voitures du 1. 6. au 30. 9. c'est-à-dire de quel mois à quel mois ? Les autres mois, pourquoi est-il impraticable ? Quels sont les mois où il est inutilisable ?

Réponse : Du 1er juin au 30 septembre. Impraticable à cause des neiges. En octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai, le col est fermé.

3. Quelle est en mètres, la différence d'altitude, la descente depuis le col du Saint-Gothard à Airolo ?

Réponse : 2091 m — 1175 m = 916 mètres.

4. La frontière nord du Tessin comprend plusieurs sommets dépassant 3000 mètres. Quelle est approximativement la hauteur de la muraille alpine depuis Airolo jusqu'à ces sommets ?

Réponse : De 916 m à environ 3000 m = environ 2000 mètres.

5. Au nord du Tessin, quel col carrossable (= une voiture peut y passer car la route est bonne) se trouve à la frontière grisonne ? Le sommet de ce col est-il inférieur ou supérieur à l'altitude du Gothard ?

Réponse : Col du Lukmanier, à 1916 mètres. Inférieur à l'altitude du col du Gothard, de : 2091 m — 1916 m = 175 mètres.

6. Quel col des Grisons permet aux voitures d'arriver à Bellinzona ? Sous ce col, on a creusé un tunnel routier ; quelle est son utilité en hiver ? en été ? (Il va bientôt entrer en service.)

Réponse : Col du Saint-Bernardin. En hiver ce tunnel permettra de passer malgré la neige ; la route du Saint-Bernardin sera, avec celle du Saint-Bernard, la seule route transalpine ouverte en permanence. En été, le tunnel diminuera la distance, fera économiser l'essence, et ménagera toute la voiture.

7. Un automobiliste valaisan de Sion se rend à Ai-

rolo au mois d'août ; il doit franchir quels cols ? En hiver comment fera-t-il ?

Réponse : De Sion à Airolo par les cols de la Furka et du Gothard. En hiver, l'automobiliste devra prendre le train !

8. Il existe un col (pour mulets et promeneurs) unissant directement le Valais au Tessin. Son nom ? Son altitude est-elle intéressante pour le trafic ? Ce col est-il enneigé plus longtemps ou moins longtemps que le col du Saint-Gothard ?

Réponse : Col du Nufenen, 2440 mètres. C'est un peu haut pour être intéressant. Le Nufenen est plus élevé que le Gothard donc la neige y tombe plus tôt et y reste plus tard.

9. En été, le col du Saint-Gothard est souvent embouteillé par la circulation. On parle d'aménager la route du Nufenen, de la perfectionner pour quelle soit utile aux voitures. Pense au Gothard et dis quelle serait l'utilité d'une belle route au Nufenen ?

Réponse : Aménagé, le col du Nufenen permettrait au trafic routier Valais-Tessin d'éviter les cols de la Furka et du Saint-Gothard. On aurait un col à franchir au lieu de deux. Idem dans l'autre sens. Le Gothard n'aurait à supporter que le trafic nord-sud, Tessin-Uri. Il serait moins sujet aux embouteillages. Un rêve : tunnel routier au Nufenen.

10. On peut aussi entrer au Tessin par une petite ligne de chemin de fer franchissant la frontière au nord du lac Majeur ; en suivant quelle vallée ? A cet endroit y a-t-il un obstacle naturel qui marque bien la frontière italo-suisse ? Cette ligne ferrée rejoint quelle ville tessinoise ?

Réponse : Le Centovalli ; « 100 vallées » latérales débouchent sur la vallée principale. Non, la vallée est

coupée en deux par la frontière, mais il n'y a pas de seuil, pas de col. Locarno.

11. Voir la carte page 165. Retrouve cette ligne ferrée sur cette carte. A quelle gare cette petite ligne du Centovalli rejoint-elle la grande ligne du Simplon ?

Réponse : A la gare de Domodossola.

12. Voir carte page 165. Entre Domodossola et Locarno, il y a une route le long de la voie ferrée. En hiver un automobiliste genevois se rend au Tessin. Il dit : « Je passerai par l'Italie. » Comment va-t-il faire ?

Réponse : De Genève à Brigue, en voiture. A Brigue, il charge sa voiture sur le train pour traverser le tunnel. A Iselle, débarquement et suite du voyage par la route jusqu'à Locarno. Ce trajet est intéressant même en été car il est pratiquement à plat, il escamote la muraille des Alpes, le tunnel du Simplon étant un tunnel de base, absolument au niveau de la plaine du Rhône qui est en grande partie une plaine d'alluvions, donc pratiquement horizontale.

13. Quelle est la porte sud du Tessin ? Quelle est son altitude ?

Réponse : Chiasso, altitude 236 mètres.

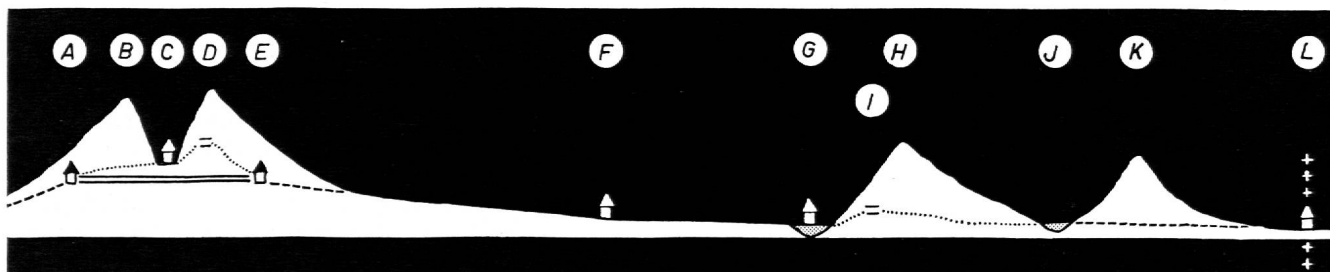
14. Entre la porte sud du Tessin et la ville italienne de Côme y a-t-il une plaine ? Observe la carte. Prouve ce que tu dis.

Réponse : Entre Chiasso et Côme il y a un tunnel, donc la région est montagneuse.

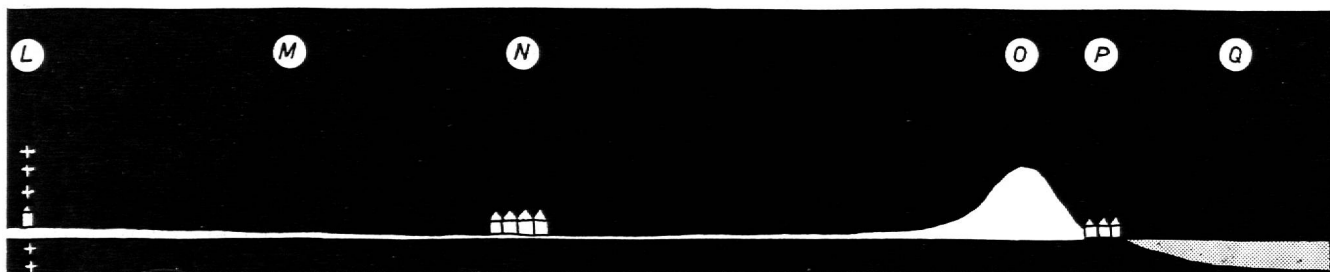
15. Penses-tu que l'on a creusé le tunnel du Saint-Gothard pour unir les deux cantons d'Uri et du Tessin ?

Réponse : Non, leur trafic n'est pas assez important, ni en voyageurs, ni en marchandises. Ce tunnel est européen dans une muraille européenne.

Gaston Falconnier.



LA DESCENTE DU GOTHARD JUSQU'À LA MER



COMMENTAIRES DE LA COUPE « DESCENTE DU GOTHARD »

Les coupes se font habituellement selon une ligne droite. Ce n'est pas le cas ici. Nous avons présenté la coupe d'un parcours, avec les détours qu'il comporte,

la coupe de la descente Uri-Italie en suivant la vallée du Tessin. Prolonger cette descente vers le sud, y ajouter Milan, la Lombardie et Gênes, offre le grand intérêt de montrer où vont les trains du Gothard après leur gymkhana dans les Alpes suisses. Une coupe ainsi présentée et prolongée montre clairement que la raison

d'être de la ligne du Gothard n'est pas de se faufler audacieusement entre nos pics sourcilleux et nos glaciers sublimes, mais d'unir des plaines fertiles, des régions industrielles, des pays producteurs qui ont un grand besoin d'échanges à satisfaire. Le degré moyen, dès la 4^e année, ne le saura jamais trop tôt, ni trop longtemps.

Une autre justification de la prolongation de cette descente, alors que l'on doit s'occuper de l'étude des cantons seulement, c'est la pratique du camping ; il fait découvrir à nos enfants de 9 et 10 ans les régions du sud de l'Europe bien avant que l'école ne leur en parle. Aussi, leur présenter en classe, occasionnellement, cette petite tranche de l'Europe qui fait leur joie en été ne peut qu'être salutaire à leur formation géographique. Cela leur évitera ce genre de dialogue que vécut, dit-on, deux Marie Chantal :

- Où as-tu passé tes vacances ?
- Aux Baléares.
- Où est-ce ?
- Je ne sais pas, j'y suis allée en avion.

LÉGENDE DU CROQUIS

A. Vallée d'Uri, Göschenen, entrée du tunnel du Gothard, altitude 1106 m. — **B** et **D.** Sommets de 3000 m environ encadrant le val d'Urseren. — **C.** Andermatt, au pied du col du Gothard ; entre Göschenen et et Andermatt : gorges des Schöllenen, pont du Diable. — **D.** Sommet du col du Gothard, altitude 2091 m, situé sur sol tessinois. — **E.** Sortie du tunnel du Gothard, Airolo, altitude 1175 m. Ne pas oublier de faire remar-

quer que le tunnel passe sous l'Urseren ! — **F.** Biasca, altitude 301 m, la descente est pratiquement terminée. — **G.** Lac Majeur, altitude 196 m ; au fond, dans l'axe du lac, Bellinzone. Remarquons que la profondeur du lac Majeur étant de 366 m (consultez votre carte murale de la Suisse), le fond du lac Majeur est à 366 m — 196 m = 170 m au-dessous du niveau de la mer Méditerranée. Notre coupe n'en tient pas compte pour vous en laisser la surprise. — **H.** Hauteurs encadrant le col du Mte Ceneri, le Mte Tamaro (1697 m) et le Mte Camoghe qui, avec ses 2232 m, est plus élevé que le col du Gothard ; on ne pense pas assez que les Alpes ne se terminent pas à Bellinzone ! — **I.** Col du Mte Ceneri, altitude 552 m ; les Tessinois distinguent deux parties dans leur canton : le Sopraceneri et le Sottoceneri (ce dernier au sud du Ceneri). — **J.** Lac de Lugano. — **K.** Mte Generoso, altitude 1702 m. — **L.** Chiasso, la frontière italo-suisse passe dans la ville. La plaine de Mendrisio-Chiasso est triplement isolée de la Suisse : a) par le lac de Lugano ; rien n'est plus tenu que le pont-digue de Mélide ; b) par le col du Mte Ceneri ; c) par la barrière des Alpes. — **M.** Plaine du Pô, Lombardie. Terres fertiles et régions industrielles. — **N.** Milan, altitude 123 m., population 1 400 000 habitants. — **O.** Les Apennins, bourrelet de 1700 m, très mal placé devant Gènes qui se situe en **P.** — **Q.** Mer Méditerranée ; le niveau moyen de cette mer est le zéro de nos altitudes ; le point relai était la Pierre du Niton, dans la rade de Genève. G. F.

bibliographie

Enfance inadaptée

La personnalité de l'éducateur d'enfants inadaptés, par Ronnie Slutzky. Ed. Médecine et Hygiène, 234 pages, Genève 1966.

La rééducation des jeunes inadaptés asociaux ou délinquants est un problème psychopédagogique de toute première importance. Il est actuellement admis que la bonne volonté n'est pas un instrument éducatif suffisant et qu'une formation adéquate des personnes qui se destinent à cette œuvre est indispensable. Mais que signifie une formation adéquate de l'éducateur ? Elle doit nécessairement comporter un ajustement des dons personnels de l'éducateur à une méthode éducative dirigée, méthode considérée elle-même comme valable parce qu'adaptée aux difficultés de comportement que présentent les enfants. L'auteur va essayer, par un travail méthodique axé sur l'investigation clinique et l'application de tests projectifs (Rorschach), de déterminer, à partir d'un matériel constitué par 46 candidats à une école d'éducateurs, « quelle est la condition nécessaire et suffisante pour devenir éducateur ».

Cette condition va être étudiée à partir de deux hypothèses de travail, elles-mêmes issues d'une observation préliminaire : les causes profondes de la motivation du choix du métier doivent correspondre à une certaine

structure psychique ; lorsque cette structure est, à des degrés divers, perturbée, il doit exister des possibilités d'adaptation et de liquidation des perturbations affectives qui permettent aux candidats de réussir ultérieurement dans leur métier. L'étude aboutit à la confirmation de ces deux hypothèses de travail et à la définition d'une typologie de l'éducateur que l'auteur condense en quatre types : les directifs, les intuitifs, les émotifs et les hyperémotifs. Chacun de ces types comporte une personnalité aux traits de caractère bien définis. Mais, à notre avis, le plus grand mérite de l'auteur est celui de ne pas s'être contenté de faire une étude psychopathologique de ce groupe humain. En effet, par l'observation « sur le terrain » des individus étudiés, elle a pu constater que chacun de ces types humains s'adapte et réussit particulièrement bien dans une activité déterminée. D'autre part, au sein d'une équipe de travail, on voit s'établir, à travers les relations que les éducateurs établissent entre eux et avec les enfants, cet équilibre et cette complémentarité des tendances, donc des attitudes de chacun, qui aboutit à l'équilibre de l'institution.

Le livre, bien ordonné et d'une écriture alerte, se lit facilement et doit être recommandé à toute personne s'intéressant aux problèmes de l'éducation spécialisée, et aux problèmes de la motivation inconsciente du choix du métier. Dr G. Garrone.

La lecture fouillée du mois...

Pas un souffle de vent dans cet après-midi d'octobre déjà froid en altitude. La forêt dort, les cimes des arbres sont figées dans l'azur, le grésillement des insectes de l'été s'est tu. C'est le silence, hors du temps, sauf le bruit de nos semelles froissant les touffes de myrtilles, brisant au sol les branches sèches ou heurtant les cailloux. Pas de concierge casse-noix pour annoncer notre passage aux propriétaires légitimes des lieux, les oiseaux, les renards et les lièvres. Depuis des heures, nous rôdons dans la forêt, Joseph et moi, sans but, en quête de rien, sinon de voir et d'écouter sans parler. Soudain, sur notre gauche, dans la pente un craquement nous immobilise. A quelques pas, un mélèze haut de plus de vingt mètres, squelette ébranché, s'incline, penche et s'abat à nos pieds. Fracas d'une seconde, alourdissant le silence. Ses racines, vieilles serres exténuées, ont desserré leur prise dans la terre et l'arbre s'est couché. Faits témoins du dernier acte par un étrange hasard — aucun bûcheron, aucun forestier ne m'a dit avoir vu ce que nous avons vu ce jour-là — nous sommes restés muets, longtemps, devant notre mort étendu au sol. Quand nous repartîmes, mon ami Joseph, le Valaisan aventureux murmura : « J'ai vu un arbre aller à sa mort. » Vingt ans n'ont pas atténué les pouvoirs du souvenir.

André GUXE

Trésors de mon pays — FORET.

Editions du Griffon, Neuchâtel.

A. Un peu de botanique...

Le mélèze est un conifère. C'est une grande famille. Cite tous ceux que tu connais. Pourquoi les désigne-t-on comme cela ? On leur donne aussi un autre nom qui rappelle une de leurs caractéristiques, lequel ? Sais-tu peut-être le nom du plus grand d'entre eux pouvant atteindre jusqu'à 120 m et plusieurs siècles d'existence ? Qu'est-ce que le mélèze a de très particulier pour un conifère ? Tu connais peut-être une forêt de mélèzes : à quelle saison est-elle la plus belle, et pourquoi ?

B. Vocabulaire

Cherche dans le dictionnaire les mots suivants, puis exprime le sens qu'ils ont dans le texte :

figé, les serres, exténué, légitime, atténué, en quête de, étrange.

C. Questions

1. Le silence profond est l'impression dominante que produit cette forêt en automne. Note quelques mots et expressions qui nous font sentir ce silence.
2. Qui est ce « concierge casse-noix... » ?
3. La chute de cet arbre est inhabituelle : cite les mots qui le montrent.
4. Que recherchent Joseph et l'auteur dans cette randonnée forestière ?
5. Que veut dire l'expression : « Faits témoins... par un étrange hasard... » ?
6. Qu'est-ce que ce « dernier acte » ?
7. Avant de tomber, ce grand mélèze fait déjà penser à la mort, pourquoi ?
8. Compose une petite phrase où tu diras, à ta façon, la dernière idée du texte.
9. Cite le mot de transition qui marque un tournant du texte.

D. Associations

1. Les cimes des arbres sont figées dans l'azur — Les recrues sont figées au garde-à-vous — ... 2 ... sont figés de stupeur — ... 2 ... est figé ... 2 ...
2. Le grésillement des insectes de l'été s'est tu — Le ronflement des voitures s'est tu — ... 3 ... s'est tu.
3. Des touffes de myrtilles — Des touffes de feuillages — Des touffes ... 3 ...
4. Un étrange hasard — Une étrange grimace — Un étrange ... 3 ...
5. Depuis des heures, nous rôdons dans la forêt — Depuis des heures, les naufragés rôdent sur le rivage — Depuis des heures ... 2 ... (rôder) ...
6. Des serres exténuées — Des alpinistes exténués par leur excursion — ... 2 ... exténué ... 2 ...

POUR LE MAITRE

Composition

Tout d'abord un petit exercice de construction de phrases pour des 3e ... ou des plus grands qui n'auraient pas particulièrement brillés avant !

Le mélèze s'incline, penche et s'abat à nos pieds.

Imite cette courte phrase en parlant :

- a) de tiges de blé
 - b) d'un cavalier désarçonné
 - c) d'un skieur débutant
 - d) à partir d'une trouvaille de ton cru.
- Imitation de la première idée (jusqu'à « lièvres »).

Exprimer le silence qui règne par exemple :

- a) dans le grenier de grand-mère
- b) dans une grotte
- c) dans une église
- d) dans le village, un dimanche après-midi, l'été.

Grammaire

Lire le texte au passé, pour exercer le jeu de ses différents temps.

Le texte et ses exercices font l'objet d'un tirage à part que l'on peut obtenir au prix de 10 ct (dix) l'exemplaire chez Charles Cornuz, instituteur, 1075, Le Chalet-à-Gobet-sur-Lausanne.

AUTOMNE

*C'est l'heure exquise et matinale
Que rougit un soleil soudain.
A travers la brume automnale
Tombent les feuilles du jardin.*

*Leur chute est lente. On peut les suivre
Du regard en reconnaissant
Le chêne à sa feuille de cuivre,
L'érable à sa feuille de sang.*

*Les dernières, les plus rouillées,
Tombent des branches dépouillées,
Mais ce n'est pas l'hiver encor.*

*Une blonde lumière arrose
La nature, et, dans l'air tout rose,
On croirait qu'il neige de l'or.*

François Coppée.

Composition au degré supérieur

Le choix du détail caractéristique dans la description

A. Etude d'un fragment de Ramuz

C'était bien un intérieur de vieille fille. Partout des tapis au crochet, sur le lit, sur le poêle et jusque sur les chaises ; au mur, des cartons avec des versets de la Bible ; sous la lampe, un rond tricoté ; en haut du verre de la lampe, un petit chapeau tricoté ; mais il y avait partout un grand ordre et une grande propreté, des rideaux blancs pendaient à la fenêtre, le bois du lit brillait, le plancher n'avait pas une tache : jamais je n'avais été si bien logé..

(La vie de Samuel Belet)

1. **Lecture** silencieuse
2. Mettre un **titre**
3. Recherche de l'**idée dominante**, particulièrement facile à trouver ici, puisqu'elle introduit le passage. En dégager les mots essentiels : intérieur qui évoque l'intimité, le caractère personnel du local — vieille fille, avec la nuance légèrement péjorative qui s'attache au terme. Faire imaginer le tour bien différencié que prendrait la description en remplaçant *vieille* par *jeune*, ou, *vieille fille* par *vieux garçon*.
4. Noter les **détails concrets** qui développent l'idée dominante : tapis *au crochet* — versets de la Bible — rond et chapeau *tricotés* — rideaux *blancs* — bois de lit *brillant* — plancher *sans tache*.

Pourquoi Ramuz s'est-il borné à ce choix, alors qu'il aurait pu parler encore des dimensions de la pièce, des meubles, des tableaux, des bibelots ? Parce que ceux-ci étaient probablement banals, non caractéristiques d'une personne seule, confinée dans son appartement étroit.

Montrer que l'intention de Ramuz n'était point ici de décrire un groupe d'objets intéressants ou pittoresques en soi, mais de faire apparaître, à travers et au-delà des choses, un type bien particulier de personne.

Une description, en effet, est rarement une fin en soi : c'est le plus souvent un moyen de traduire un sentiment (Amiel : un paysage est un état d'âme), de créer une ambiance (typique chez Hugo) ou de présenter un personnage sous un jour particulier, comme le fait ici Ramuz : en quelques lignes, à travers une demi-douzaine de détails, les traits essentiels de la brave logeuse apparaissent avec tout le relief nécessaire.

5. Brève étude de style

Faire ressortir la simplicité des phrases : propositions indépendantes ou juxtaposées. Une seule coordination, une seule subordonnée. Simplicité aussi dans l'emploi des verbes : élision lorsqu'il n'est pas indispensable, et pour le reste, 4 fois être ou avoir sur 6 verbes exprimés. Economie d'effets, rusticité certainement intentionnelle ici.

B. Exercice de rédaction

Proposer aux élèves d'imiter la manière, et si possible le style de Ramuz, en développant une des idées dominantes ci-dessous :

C'était bien un intérieur de vieux garçon ; un intérieur de jeune fille ; une chambre de garçon, d'étudiant, de sportif, etc. ; une chambre de bricoleur.

C. Quelques travaux d'élèves

à titre d'exemples (13-14 ans)

C'était bien une chambre de bébé, avec sa tapisserie vert tendre. Uniquement des accessoires pour les soins du poupon : sur une petite table, le peigne et la brosse, de l'ouate et des flacons divers ; sur une chaise, une baignoire en matière plastique.

La tapisserie était parsemée de tableaux enfantins. Le duvet du berceau faisait le gros dos ; parterre gisaient un hochet et un petit cheval de caoutchouc.

Une odeur de fraîcheur et de propreté s'exhalait ; toute la chambre était baignée de soleil. Pas un grain de poussière, tout reluisait.

* * *

C'était bien une chambre de domestique. Partout des habits sales, sur les chaises, sur la table, et jusque sous le lit ; au mur des photos d'acteurs et surtout d'actrices de cinéma ; sur la table de nuit, deux paquets de cigarettes entamés ; et il y avait partout un peu de désordre, des bouteilles d'eau de Cologne, des tubes de fixatif gisaient pêle-mêle, cinq ou six mégots de cigares étaient dispersés dans la pièce. Jamais je n'aurais voulu loger dans cette chambre.

* * *

C'était bien une chambre de bricoleur. Partout de la poussière, sur les rayons, contre les rideaux, sur les cadres de tableaux ; au mur des crochets ajustés sur des planchettes, des plaques de bois sculptées, des installations électriques ; sur la lampe, sous le lit, sur la table, des rebibes et de la sciure. Il y avait du désordre partout : des habits sales pendaient à la paroi, le bois du lit était rayé, le plancher avait quelques taches de peinture.



Espéranto

Tous ceux qui désirent apprendre la langue internationale sont cordialement invités aux cours pour débutants qui auront lieu tous les lundis, à la Maison du Peuple, 5, place Chauderon.

Première leçon : lundi 10 octobre. Deux possibilités sont offertes : à 18 h. 30 (salle 11) et à 20 h. (salle 11).

Prix du cours : Fr. 10.—. Inscriptions : tél. 24 82 65... ou directement en salle au début des premières leçons.

Pour leçons particulières : Mlle H. Chavan, rue Etraz 16 (tél. 23 53 26) ou Mme L. Dovat, Côtes 6, Renens (tél. 24 82 65).

L'espéranto est officiellement reconnu par l'Unesco. Un congrès universel a lieu chaque année, toujours en un autre point du monde : 1962 Copenhague ; 1963 Sofia ; 1964 La Haye ; 1965 Tokio ; 1966 Budapest. En 1967, c'est Tel Aviv qui recevra, à son tour, des espérantophones du monde entier. Vous aussi, pouvez participer au prochain congrès, puisque chacun est capable, après quelques mois d'étude, de converser avec un interlocuteur de n'importe quelle partie du monde.



Guide officiel suisse

Toute la Suisse dans votre poche!

TOURISME - HOTELS - RESTAURANTS

1157 localités - 2939 hôtels et restaurants recommandés - 28 plans de villes - 4 cartes synoptiques - au total 248 pages.

Le nouveau guide « Suisse » vous renseigne sur les curiosités touristiques - les beaux sites - le folklore - les cols alpestres - les trains-autos - les bacs - les tunnels routiers - les aménagements sportifs des stations - les hôtels et restaurants.

Format : 10,5 × 17,5 cm. Couverture laminée.

Prix : Fr. 5.50.

En vente dans les offices du TCS



Le stylo pour écoliers *Geha* a fait ses preuves

Avec des EXTRAS que seul GEHA peut offrir:



Elles possèdent un réservoir supplémentaire breveté, évitant toute panne d'encre, n'existe que sur les plumes à réservoir GEHA.
Elles comportent une grande plume souple, conforme aux exigences scolaires, spécialement polie, glissant merveilleusement et très facilement interchangeable.
Elles sont pratiquement incassables.
Elles ne tachent pas et, grâce au conduit d'encre GEHA-Synchro, écrivent immédiatement.
Le stabilisateur du GEHA 3V évite que le stylo ne tombe du pupitre. Les encoches du 3V, ainsi que les striages du 704, garantissent une tenue sûre et correcte de la plume.
Prix de Fr. 9.50 à Fr. 60.-



J.A. Bibliothèque
Municipale
Nationale Suisse

Agence générale: KAEGI SA, Case postale 276, 8048 Zurich
Tél. 051/62 52 11